

Conformément à l'article R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation, tout établissement recevant du public doit tenir un registre de sécurité, document clé répertoriant toutes les informations relatives à la sécurité incendie de l'établissement.

GÉRER ET ORGANISER LE REGISTRE DE SÉCURITÉ - INC08

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître le rôle du registre de sécurité
- Tenir à jour un registre de sécurité en qualité de chef d'établissement

PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements
Les responsables sécurité

DURÉE : 2 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE REGISTRE DE SÉCURITÉ, PRÉSENTATION

Rappels réglementaires
Composition et contenu du registre
Enjeux liés à la bonne tenue du registre
Mise à disposition lors des visites périodiques

VOTRE REGISTRE DE SÉCURITÉ

Mises à jour du classement des documents
Conseils quant aux réflexes à prendre
Bilan sur les anomalies rencontrées et les documents manquants

PROGRAMME

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

